

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département  
OISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUCHY-LA-MONTAGNE

Séance du 14 septembre 2018

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11 + 1 procuration

Date de la convocation
7 septembre 2018

Date d'affichage de la convocation
7 septembre 2018

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Délibération Prix des concessions cimetière d'Auchy-La-Montagne

L'an deux mil dix-huit et le quatorze septembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUSSELLE Alain

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, David DAROUX, Francis JOLY, Stéphane LOIRE, Luc AUBRY, Claude LEQUIN, Xavier BAECKEROOT, Guy DREVELLE, Christian FREMAUX, Mesdames Raymonde MARTIN, Valérie MARTINS DE ARAUJO

Étaient absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire
Mélanie VAN DE CASTEELE	Alain ROUSSELLE

Étaient absents non excusés : Messieurs Rémi HAREL, Philippe LALOUÉ

Monsieur Xavier BAECKEROOT a été élu secrétaire.

Vu la délibération du 22 mai 1984 fixant le prix des concessions cimetière,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir le prix des concessions cimetière, suite à l'installation du Columbarium,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix des concessions cimetière comme suit :

Concession trentenaire (1m x 2 m) : 50€  
Concession cinquantenaire (1m x 2m) : 100€

Cavurne trentenaire : 100€  
Cavurne cinquantenaire : 200€

Jardins du souvenir : Gratuit

Les recettes des concessions et des cavurnes seront perçus par le Budget Principal de la commune d'Auchy-La-Montagne

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

A. ROUSSELLE

